

<https://www.la-sociale.online/spip.php?article502>

# Chasse aux sorcières dans FO (suite)

- Lutte des classes -

Date de mise en ligne : mercredi 23 septembre 2020

---

Copyright © La Sociale - Tous droits réservés

---

**Nous publions le dernier communiqué de Jean Jayet et Denis Langlet à propos de l'exclusion de Marc Hébert, ancien responsable de l'UD FO du Finistère. La chasse aux sorcières dans FO est l'indicateur du tournant opéré par la confédération avec l'élection de Yves Verrier au poste de secrétaire général de la Confédération. Verrier est un macroniste à peine déguisé qui, au compte de la CES, entraîne FO sur les chemins de la CFDT et de Berger. Ce faisant il organise la destruction du syndicalisme de classe, indépendant et héritier de la Charte d'Amiens.**

### Communiqué 22/09/2020

de Jean Jayet , Denis Langlet, Gérard Da Silva, Christine Aubéry, Gérard Reix  
UD FO du Finistère- Suites

Par communiqué du 13 septembre 2020 nous avons alerté les adhérents FO de la gravité des faits survenus dans l'UD FO du Finistère et notamment de la campagne contre Marc Hébert, ancien secrétaire de cette UD durant 26 ans, devenu porte-parole des anarcho syndicalistes à la disparition d'Alexandre Hébert.

Nous avons instamment plaidé pour que cessent cette campagne et ces pratiques autoritaires indiquant : « Si ces pratiques ne devaient pas s'arrêter cela précipiterait notre confédération la CGT FO dans un déclin irréversible ».

Or c'est avec stupéfaction que nous avons appris la décision communiquée par courrier avec AR le 17 septembre 2020 par Jacques Arnal secrétaire général de l' UD FO 29 signifiant à Marc Hébert la décision prise par la CE de l'UD FO 29. :

*« Exclusion définitive de la dite CE et de l'organisation CGT FO 29.*

*L'interdiction qui vous est faite de fréquenter les locaux de l'UDFO et des locaux de tous les syndicats FO dans le Finistère. »*

Comment ne pas être stupéfait devant une telle décision anti statutaire, car nul n'a le pouvoir ni au niveau départemental ni au niveau national de décider de l'exclusion d'un adhérent de notre confédération. Et pourtant cela s'est fait avec l'accord du secrétaire général de notre confédération, Yves Veyrier adressé au bureau de l'UD FO 29 dans un message du 15 juin dernier, « Nous vous faisons confiance et vous apportons l'aide requise... » estimant que « tout est en place désormais pour que la vie syndicale FO dans le Finistère retrouve la sérénité... ».

Il revient aux instances d'annuler sans délai une telle décision sans précédent et contraire à toute la tradition de notre confédération.

Rien ne peut justifier une telle mesure et c'est pourquoi nous confirmons notre soutien total à notre ami et camarade Marc Hébert.

Nous n'évoquerons pas ici les désaccords manifestés par Marc Hébert avec le positionnement du bureau confédéral et qui relèvent des droits et devoirs, inscrits dans les statuts, de tout adhérent de la confédération et qui ne souffrent d'aucune dérogation.